

Résolution adressée au Conseil d'État

NON à une nouvelle baisse de nos salaires réels !

L'Assemblée générale (AG) des personnels du Grand Collège de l'Établissement primaire de Prélaz s'est réunie pour discuter de la politique du Conseil d'État concernant l'indexation.

L'AG constate :

Nous sommes confronté·e·s depuis de très nombreux mois à une nette augmentation du coût de la vie : électricité, chauffage, essence et denrées alimentaires notamment. Dès janvier prochain, dans le canton de Vaud, les primes d'assurance maladie augmenteront en moyenne de 9,9% et les loyers ne cessent d'augmenter. Entre décembre 2020 et août 2023, l'IPC a augmenté de 6,4% ! Alors que tout augmente, les salaires réels baissent.

Si tout coûte plus cher, une compensation urgente du renchérissement de 5% s'impose.

Les trois organisations du personnel des services publics et parapublics ont rencontré le lundi 13 novembre le Conseil d'État au sujet de l'indexation 2024. Le Conseil d'État a communiqué sa décision d'octroyer l'indexation à l'IPC d'octobre (1,7%) et confirmé sa décision du printemps d'augmenter les grilles salariales de 0,2%. Les organisations syndicales prennent acte de cette décision qui constitue un succès de notre mobilisation et de notre pression vu la décision de ce même Conseil d'État l'an dernier. Ceci clôt de fait un premier chapitre.

Toutefois, le renchérissement réel du coût de la vie dépasse très largement ce 1,9% c'est pourquoi les organisations du personnel ont demandé oralement une ouverture de négociation sur la question salariale. Cette demande va être confirmée par écrit par les organisations syndicales qui attendent une réponse rapide afin que les mesures négociées puissent être effectives au 1er janvier 2024.

Afin d'appuyer cette demande et les revendications qui l'accompagnent, les trois syndicats appellent à une large manifestation des employé·e·s des services publics et parapublics, mardi 21 novembre à 17h30 à la Place Chauderon.

- le Conseil d'État vaudois n'a indexé qu'une seule fois les salaires depuis 2012, de 1,4% seulement au 1^{er} janvier 2023 ;
- la situation financière de l'État est excellente : il possède une fortune de plus de 5 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic et de salaires maintenus volontairement à un niveau (très) bas dans de nombreux secteurs, en particulier pour les fonctions à majorité de femmes ;
- nos salaires réels ont baissé et baisseront encore en 2024;
- une telle perte salariale pèsera encore plus fortement sur les salarié·e·s classé·e·s dans les classes les plus basses de la grille salariale;

Fort de ces constats, l'AG revendique une compensation intégrale du renchérissement de 5% pour tous les salaires dans le public, dans le parapublic et pour les salaires socialisés.

L'AG du Grand Collège de l'Établissement primaire de Prélaz décide:

- de participer activement et en nombre à la manifestation unitaire du 21 novembre à 17h30 ;
- de poursuivre et d'intensifier la mobilisation ces prochaines semaines contre la baisse des salaires réels y compris en se mettant en grève si nécessaire, et si celle-ci est rendue licite par l'organe de conciliation, pour faire aboutir nos revendications auprès du Conseil d'Etat.

Lausanne, le 21 novembre 2023

Résolution adoptée à une importante majorité des enseignant·e·s du Grand Collège de Prélaz